

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

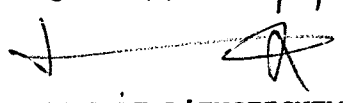
DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française (1) Libre confessionnel
- (1) Provincial et communal (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) A..... Bellefamme Date et signature (2) : 12/3/96



2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

.....STRATEGIE DE LA QUALITE POUR LES ACTEURS DE L'ENSEIGNEMENT.....

CODE (3)	<u>99 10 00 V 36 5 1</u>
----------	--------------------------

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de ...1... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de ...1... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- (1) inférieur (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court

(1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input checked="" type="radio"/>	Pédagogique	<input checked="" type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

von Simeke

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement: Repris en annexe n° 3 de ...1... page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de ...1... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de ...1... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de ...1... page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3)

99 10 00 V 36 51

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du (des) cours		Code U		Nombre de périodes
	(2)	(4)	(2)	(5)	(2)
Stratégie de la qualité	CT		F		32
2. Part d'autonomie		XXXXXXXX	P		8
			Total des périodes		40

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

avis défavorable, voir annexe Gotoivilal 27-03-1996

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique : A.F. remarques rencontrées Gotoivilal

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

12.4-04-1996

Date : - 2. MAI. 1996

Signature :

A. COLLINET
INSP. COORD

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

ANNEXE 1.1. FINALITES GENERALES DE L'UNITE DE FORMATION.

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, cette unité de formation vise à:

- 1) concourir à l'épanouissement individuel, en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- 2) répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES DE L'UNITE DE FORMATION.

Développer la capacité d'agir individuellement et collectivement en faveur d'un haut niveau de qualité dans les activités d'enseignement et d'éducation.

Améliorer le degré de satisfaction des différents acteurs et bénéficiaires de l'enseignement.

11.12.95

UF: STRATEGIE DE LA QUALITE POUR LES ACTEURS DE L'ENSEIGNEMENT.

ANNEXE 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES.

1. Capacités:

Le candidat doit être capable de résumer et de commenter une texte d'actualités de niveau de fin d'enseignement secondaire supérieur

2. Titres pouvant en tenir lieu:

- a. Attestation d'occupation dans une des fonctions de membres du personnel directeur, enseignant, de membres du personnel auxiliaire d'éducation.
- b. Certificat ou diplôme d'aptitude pédagogique.
- c. Certificat, diplôme ou brevet nécessaire à la constitution d'un titre prévu pour l'accès à une fonction d'enseignant ou d'auxiliaire d'éducation.

11.12.95

ANNEXE 3.

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT.

Les groupes seront constitués au maximum de 16 étudiants.

ANNEXE 4.

PROGRAMME DU COURS.

L'étudiant sera capable :

1. de prendre en compte le concept de qualité comme valeur d'action professionnelle dans l'enseignement:
 - en définissant pour l'enseignement le concept de qualité;
 - en identifiant les indicateurs pertinents permettant d'évaluer la qualité dans l'enseignement;
 - en décrivant le processus de production dans l'enseignement;
 - en évaluant les conséquences de la non-qualité;
 - en décrivant les enjeux d'une stratégie de la qualité développée par l'école;
2. d'instaurer l'"esprit qualité" dans l'école:
 - en adoptant des comportements centrés sur la qualité de vie à l'école;
 - en identifiant les relations "clients-fournisseurs" dans l'enseignement;
 - en définissant le rôle de chacun à l'égard de la qualité en milieu scolaire;
 - en intervenant individuellement et collectivement en faveur de la qualité;
3. de conduire un projet visant l'amélioration de la qualité des "produits" de l'école:
 - en identifiant ce qui peut être source de progrès dans l'école;
 - en recherchant, en groupe, la méthode la plus adaptée à la résolution de problèmes rencontrés au sein de l'école afin d'y remédier;
 - en adaptant au système scolaire, les techniques et méthodes développées par les entreprises dans leur recherche de la qualité maximale de leurs produits.

Note: Dans ce programme, le concept de qualité adapté au système scolaire est entendu comme étant l'aptitude de l'ensemble des services développés à l'école et dans les activités d'enseignement, à satisfaire les exigences du projet pédagogique.
Le terme "produit" utilisé en entreprise désigne à la fois des biens et des services. Transposé à l'enseignement il désigne essentiellement des services.

ANNEXE 5.

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES.

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- d'élaborer une grille d'auto-évaluation de ses propres prestations en référence à des indicateurs pertinents;
- d'animer, au sein d'un groupe restreint, une réunion-discussion à propos de la qualité des services de l'école, ou d'aspects particuliers de cette qualité;
- à partir de dysfonctionnements observés, dans le milieu scolaire, d'élaborer une stratégie d'amélioration de la qualité.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- de la pertinence des justifications des indicateurs choisis pour l'élaboration de la grille d'auto-évaluation (conformité au projet pédagogique de l'école considérée
- du niveau de participation de chacun des membres du groupe (style démocratique);
- du caractère "opérationnel" de la stratégie développée en vue de l'amélioration de la qualité (plan d'action réaliste).

11.12.95

ANNEXE 6.

Le chargé de cours sera:

- un enseignant
- ou/et un expert ayant une expérience de la formation d'adolescents ou d'adultes et ayant mis en oeuvre des stratégies de la qualité en entreprise ou en insitution.

COMMUNAUTE FRANCAISE

Seraing, le 15 mai 1995

Conseil Supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale

Présidence: Jean LOOSVELDT
rue Curie 12 - 4100 SERAING
Tél.: Bureau: 041/307.285
Fax.: Bureau: 041/307.289
Tél.: Privé: 041/36.99.06

Monsieur le Directeur
Collège technique "Aumoniers du Travail"
Grand'Rue 185
6000 CHARLEROI

V. Réf.:

N. Réf.: JL/BM


Monsieur le Directeur,

Objet: Conseil supérieur de l'Enseignement de promotion sociale
Classement de l'unité de formation: UF Stratégie de la qualité pour les acteurs de
l'enseignement
Collège technique "Aumoniers du Travail" de Charleroi - Matricule: 5.082.013

Je vous fais parvenir en annexe, le formulaire de classement de l'unité de formation
reprise sous rubrique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes sentiments
dévoués.

Le Président,



J. LOOSVELDT

ANNEXE

STATÉGIE DE LA QUALITÉ POUR LES ACTEURS DE L'ENSEIGNEMENT ENSEIGNEMENT LIBRE CONFESIONNEL

Responsable: BELLEFLAMME, Arthur

Code: 99 10 00 U/ 36 / S1

dossier :1505 U

ANNEXE 4: PROGRAMME

Tout repose sur le concept de qualité adapté à l'enseignement **qui n'est défini nulle part.**

Il est dit au dernier alinéa "en adaptant au système scolaire, les techniques et méthodes développées par les entreprises dans leur recherche de la qualité maximale de leurs produits. **Quelle est cette adaptation** annoncée concernant les produits que sont les élèves?

Les deux point essentiels du programme manquent, il faut les ajouter.

ANNEXE 5: CAPACITÉS TERMINALES

le seuil de réussite manque, je renvoie à la circulaire 319/95

1.6.2.8. Capacités terminales

- Les capacités terminales sont exprimées en termes de savoir, savoir-faire et/ou savoir-être.

La synthèse des capacités terminales doit correspondre aux compétences visées par les finalités.

- La fixation des capacités terminales conduit à préciser le seuil de réussite de l'unité de formation. Cette fixation doit permettre de répondre aux questions suivantes:

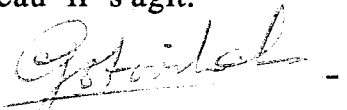
- que va-t-on évaluer afin de s'assurer que les compétences minimales que couvrent les finalités sont rencontrées ?

- quelle action ou quel comportement observable prouvera que l'objectif est atteint ?

- quels critères serviront à déterminer; si le degré de maîtrise est suffisant ?

Le seuil de réussite peut aussi s'exprimer en degré de maîtrise minimum à atteindre pour réussir.

Le degré de maîtrise est un niveau sur l'échelle de graduation dans la maîtrise des capacités. Il faut donc préciser de quel niveau il s'agit.



Louise GOTOVITCH

25/03/96

ANNEXE 4.PROGRAMME DU COURS.

L'étudiant sera capable :

1. de prendre en compte le concept de qualité comme valeur d'action professionnelle dans l'enseignement:
 - en définissant pour l'enseignement le concept de qualité;
 - en identifiant les indicateurs pertinents permettant d'évaluer la qualité dans l'enseignement;
 - en décrivant le processus de production dans l'enseignement;
 - en évaluant les conséquences de la non-qualité;
 - en décrivant les enjeux d'une stratégie de la qualité développée par l'école;
2. d'instaurer l'"esprit qualité" dans l'école:
 - en adoptant des comportements centrés sur la qualité de vie à l'école;
 - en identifiant les relations "clients-fournisseurs" dans l'enseignement;
 - en définissant le rôle de chacun à l'égard de la qualité en milieu scolaire;
 - en intervenant individuellement et collectivement en faveur de la qualité;
3. de conduire un projet visant l'amélioration de la qualité des "produits" de l'école:
 - en identifiant ce qui peut être source de progrès dans l'école;
 - en recherchant, en groupe, la méthode la plus adaptée à la résolution de problèmes rencontrés au sein de l'école afin d'y remédier;
 - en adaptant au système scolaire, les techniques et méthodes développées par les entreprises dans leur recherche de la qualité maximale de leurs produits.

ANNEXE 5.

FIXATION DES CAPCITES TERMINALES.

Au terme de l'unité de formation, l'étudiant sera capable:

- d'élaborer une grille d'autopsie de ses propres prestations en référence à des indicateurs pertinents;
- d'animer, au sein d'un groupe restreint, une réunion-discussion à propos de la qualité des "produits" de l'école, ou d'aspects particuliers de cette qualité;
- à partir de dysfonctionnements observés, dans le milieu scolaire, d'élaborer une stratégie d'amélioration de la qualité.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- de la pertinence des justifications des indicateurs choisis pour l'élaboration de la grille d'auto-évaluation;
- du niveau de participation de chacun des membres du groupe;
- du caractère "opérationnel" de la stratégie développée en vue de l'amélioration de la qualité.